

**DIAGNOSTIC ET CARTOGRAPHIE DES ZONES MINIERES PRIORITAIRES
SENSIBLES AU CONFLIT DU SUD-KIVU**

Rapport final

Etude réalisée par MAX IMPACT SARL à l'initiative et avec l'appui du BGR

Juin 2024

Auteurs : Bulongo Lukendo Safanto, Katenzi Seth Alain et Sadiki Byombuka Onésime

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations.....	3
I. Contexte et motivation de la recherche.....	5
II. Méthodologie et déroulement de la recherche.....	5
III. Revue du cadre stratégique des priorités dans les zones minières sensibles au conflit du Sud-Kivu.....	6
IV. Identification des paramètres clés du diagnostic et choix des zones minières prioritaires visitées pour diagnostic.....	11
V. Présentation des résultats du diagnostic par zone minière.....	14
V.1. Zone minière de Misisi- Nyange en territoire de Fizi.....	14
V.2. Zone minière de Mukera en territoire de Fizi.....	30
V.3. Zone Minière de Luhihi en territoire de Kabare.....	38
V.4. Zone minière de Numbi en territoire de Kalehe.....	45
V.5. Zone minière de Nyabibwe en territoire de Kalehe.....	51
V.6. Zone minière de Kamituga en territoire de Mwenga.....	57
V.7. Zone minière de Kigulube en territoire de Shabunda.....	63
V.8. Exploitation minière dans la chefferie de Basile en territoire de Mwenga.....	70
V.9. Exploitation minière dans la chefferie de Kaziba en territoire de Walungu.....	77
VI. Conclusion	84
Annexe : Carte interactive des zones minières étudiées	

SIGLES ET ABREVIATIONS

3TG : étain, tungstène, tantale et or
 ANR : Agence Nationale de Renseignement
 ATM : Autorisation de Transport des Minerais
 BGR : Institut Fédéral Allemand de Géosciences et des Ressources Naturelles
 CAMI : Cadastre Minier
 CEEC : Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification.
 CIRGL : Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs
 CLS : Comité Local de Suivi des activités minières
 CNLFM: Commission Nationale de Lutte contre la Fraude Minière
 CNPSC : Coalition Nationale du Peuple pour la Souveraineté du Congo
 CPS : Comité Provincial de Suivi des activités minières
 DGI : Direction Générale des Impôts
 DGM : Direction Générale des Migrations
 DGRAD: Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales
 EIES : Etude d'Impact Environnemental et Sociale
 ETD : Entité Territoriale Décentralisée
 FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
 FC : Franc Congolais
 GA : Groupe Armé
 Grs : Grammes
 ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
 ITB : Initiative de la Traçabilité de Base
 iTSCi : International Tin Supply Chain Initiative
 ITOA : Initiative de Traçabilité de l'Or d'exploitation Artisanale
 IPIS : International Peace Information Service
 ONG : Organisation Non Gouvernementale
 ORC : Oriental Resources Congo
 PDDRC-S : Programme de Démobilisation Désarmement Réintégration Communautaire et Stabilisation
 PE : Permis d'exploitation
 PEPM : Permis d'Exploitation de la Petite Mine
 PMH : Police des Mines et Hydrocarbures
 PNC : Police Nationale Congolaise
 PR : Permis de Recherche
 PTF : Partenaires Techniques et Financiers
 RDC : République Démocratique du Congo
 RN : Route Nationale
 RNI : Réserve Naturelle d'Itombwe
 RP : Route Provinciale
 SAEMAPE : Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
 SAKIMA : Société Aurifère du Kivu et Maniema
 SARL : Société à Responsabilité Limitée
 TSM : Tshisangama Simeon Mining
 USD : Dollar américain
 ZEA : Zone d'Exploitation Artisanale

I. CONTEXTE ET MOTIVATION DE LA RECHERCHE

Plusieurs documents stratégiques émanant du Gouvernement de la RDC et de ses partenaires expriment le souhait de renforcer la sécurité et la gouvernance dans des zones minières sensibles au conflit à l'Est de la RDC. C'est le cas notamment de la Stratégie nationale pour la mise en œuvre du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS, Janvier 2022) et le Plan de transition de la MONUSCO en RD Congo (Septembre 2021)¹.

Afin d'orienter et d'optimiser les efforts et la programmation développés au niveau national, il est impérieux que les structures nationales et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) soient guidés par des informations granulaires et des priorités spécifiques fournies à travers les parties prenantes du secteur minier au niveau provincial sur base de la réalité actuelle sur terrain des différentes zones minières.

C'est dans cette perspective que le BGR avait décidé de financer et appuyer la réalisation d'une étude portant sur le diagnostic et la cartographie des zones minières prioritaires sensibles au conflit du Sud-Kivu. Le rapport de l'étude est destiné à être un outil au service du Comité Provincial de Suivi des activités minières (CPS). En tant que cadre de concertation qui rassemble les autorités administratives, les services techniques ainsi que la société civile et le secteur privé, le CPS est l'organe habilité et outillé pour utiliser et canaliser les informations, les priorités et recommandations issues de l'étude.

Le cabinet Max Impact SARL avait été contracté pour réaliser l'étude. Il a réalisé l'étude et se trouve être l'auteur de ce rapport. Le contenu du rapport est de la responsabilité de l'auteur.

¹ BGR, Termes de Référence 'Cartographie et diagnostique des zones minières prioritaires sensibles au conflit du Sud-Kivu', Juillet 2023

II. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE LA RECHERCHE

Centrée sur la collecte des informations et opinions auprès des parties prenantes clés du secteur minier au niveau de la province du Sud-Kivu (Autorités et services étatiques du secteur, coopératives minières, creuseurs artisanaux, autorités locales, membres du CPS et des CLS, membres des communautés locales, partenaires privés ou organisationnels) et sur les observations de terrain, l'étude a adopté une approche qualitative. Celle-ci a comporté une exploitation des rapports et documents de réglementation et de planification de différents acteurs du secteur, des visites de terrain pour entretiens et observations dans un nombre réduit de zones minières à titre d'échantillon (9 zones), des analyses d'équipe au sein du groupe de 3 experts de Max Impact commis à l'étude, des échanges d'orientation et de cadrage avec le BGR, la récolte et l'intégration de commentaires et observations récoltés sur base du draft du rapport.

Les deux livrables principaux de l'étude sont le rapport de l'étude (qui présente la situation analysée des zones minières, les problèmes identifiés et les propositions d'actions prioritaires) et une carte interactive qui résume les informations clés du rapport.

L'étude a été conduite en quatre temps :

- Octobre 2023 : une phase préparatoire, d'élaboration du plan de recherche, de collecte d'informations d'arrière-plan auprès des services concernés par les mines et d'analyse documentaire ;
- Décembre 2023 et janvier 2024 : des visites de terrain pour entretiens et observations dans les zones minières choisies comme échantillon ;
- Février-Mai 2024 : rédaction du rapport, entretiens complémentaires, intégration des feedbacks reçus.
- Juin 2024 : élaboration de la carte interactive, restitution du rapport, remise du rapport et de la carte interactive.

III A V - VOIR DOCUMENT COMPLET RAPPORT

VI. CONCLUSION

La province du Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, regorge d'importantes ressources minières. Selon la Division Provinciale des Mines, en 2023, le total des exportations d'or rapportées par le principal comptoir PRIMERA GOLD DRC s'élève à 5 tonnes (5077690,5 Gr) tandis que les exportations des stannifères ont été respectivement de 2, 45 tonnes pour la cassitérite ; 0,32 tonnes pour le coltan et 0, 37 tonnes pour le wolframite². Des zones minières riches en différents minerais, notamment les minerais des 3T (cassitérite, coltan, wolframite) et l'or se retrouvent dans presque tous les 8 territoires de la province. Ces territoires sont également, hormis celui d'Idjwi, des milieux de grande insécurité due principalement à la présence et à l'activisme des groupes armés dont la cartographie du service DDR de la MONUSCO au Sud-Kivu avait établi le nombre total à 59 en juillet 2023³.

Cette étude a poursuivi l'objectif de poser un diagnostic actuel de la situation des zones minières importantes sensibles au conflit du Sud-Kivu en vue de dégager les priorités d'actions qui peuvent guider les interventions des acteurs locaux, provinciaux, nationaux ainsi que celles des différents partenaires techniques et financiers et de différents programmes intéressés par le développement de l'activité minière et la stabilisation des zones minières du Sud-Kivu.

Il se dégage de l'étude que la plupart des zones minières de la province connaissent un problème aigu de difficulté d'accès suite au mauvais état général des routes principales et des voies d'accès secondaires. Cette situation rend non seulement l'accès difficile aux sites miniers mais aussi le transport des minerais et la circulation sécurisée des opérateurs miniers et des opérateurs économiques en général. Ceci affecte aussi l'activité agricole et les prix des produits de première nécessité dans ces zones, ce qui aggrave la pauvreté de la population locale malgré l'énorme potentiel minier. Le plaidoyer pour la réhabilitation des routes nationales, provinciales et de desserte agricole qui mènent vers les zones et sites miniers est donc une des priorités soulignée ainsi que la réhabilitation effective de ces routes à la suite du plaidoyer.

L'activité minière dans la plupart des zones visitées et analysées est aussi handicapée par de nombreux problèmes identifiés sur le terrain. Les plus récurrents sont, entre autres : la faible activité (et souvent la non activité) par les sociétés minières détentrices des PR et des PE, l'insécurité qui décourage et fait fuir les sociétés minières, le non-respect des prescrits du code minier relatifs à la contribution au développement local par les sociétés minières, l'exploitation artisanale sur des périmètres couverts par des droits miniers avec ou sans l'accord des propriétaires des droits, l'exercice de l'exploitation artisanale sans acquisition de carte de creuseurs et des cartes de négociants pour un grand nombre de creuseurs et

² Rapport annuel 2023 de la Division Provinciale des Mines du Sud-Kivu

³ MONUSCO Sud-Kivu/DDR, Cartographie des Groupes Armés au Sud-Kivu, juillet 2023.

négociants, la faiblesse des coopératives minières dont la plupart n'incluent pas les exploitants artisanaux comme membres, l'insuffisance des ZEA, la multiplicité et les dysfonctionnements des services de l'Etat qui interviennent dans les zones minières, le faible encadrement technique des exploitants artisanaux, la fréquence des accidents dans les sites d'extraction souterraine, l'absence ou les lacunes de fonctionnement des systèmes de traçabilité, les interférences des groupes armés et des acteurs officiels non éligibles, la prévalence de la fraude surtout en ce qui concerne la commercialisation de l'or, le manque de fiabilité et la sous-estimation des statistiques de production et de commercialisation des minerais, l'inexistence ou la faible contribution des opérateurs miniers au développement communautaire, la faible implication des femmes dans les activités de production et de commercialisation des minerais, la discrimination des femmes par les normes sociales et certaines coutumes locales pour leur accès aux sites ou l'exercice des activités minières.

Différentes actions sont proposées dans l'étude en guide de réponses nécessaires à ces problèmes pour améliorer la situation de l'activité minière et le développement local et provincial en tirant profit de l'immensité des ressources minières dont dispose le Sud-Kivu. Il s'agit par exemple du renforcement de l'encadrement technique des exploitants artisanaux par le SAEMAPE, la sensibilisation des creuseurs pour l'acquisition des cartes de creuseurs et l'adhésion aux coopératives minières, la restructuration et l'ouverture des coopératives minières aux creuseurs artisanaux comme membres, l'application des dispositions du code minier relatives à la contribution des sociétés minières et des coopératives au développement communautaire, l'amélioration de la mise en œuvre des systèmes de traçabilité de l'or et des 3T dans les sites miniers, l'organisation des missions de qualification et de validation des sites miniers, la création de nouvelles ZEA, l'amélioration du fonctionnement des services étatiques de mines et de la collaboration entre services sur le terrain, l'accélération de la mise en œuvre du PDDRC-S afin d'obtenir la démobilisation et le désarmement des groupes armés, l'appui aux activités minières spécifiques des femmes et le renforcement de la lutte contre la présence et le travail des enfants dans les sites miniers où ils se retrouvent encore.

Annexe : [Carte interactif sur les Zones Minières prioritaires sensibles aux conflits au Sud-Kivu en RD Congo](#)

